THÈME 1 : AÎNÉ.E.S

**La fracture numérique**

Q : Face à ce constat, comment pensez-vous soutenir l’OMHM pour accélérer l’accès au Wi-Fi dans les salles communautaires des HLM aîné Es du Plateau ?

Reconnaître l’importance de l’accès au Wi-Fi dans les HLM pour permettre aux aîné.e.s d’avoir accès à de l’information et de communiquer. C’est essentiel à l’implication locale et à la contribution des aîné.e.s dans leur milieu de vie.

* Mettre de la pression sur les instances supérieures de OMHM (Office municipale d’habitation de Montréal) pour étendre le service de Wi-Fi dans les HLM ainé.e.s, notamment en faisant part de cet enjeu aux représentants du Conseil d’Agglomération de Montréal siégeant au Conseil administratif de l’OMHM.
* Analyser la possibilité d’établir une collaboration avec ZAP, ONG distributeur de bornes Wi-Fi à Montréal en partenariat avec la ville, afin de procéder à l’installation de bornes Wi-Fi dans les salles communautaires des HLM du Plateau Mont-Royal.

THÈME 2 : SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

**L’insécurité alimentaire**

Q : Compte tenu des préoccupations évoquées précédemment, comment comptez - vous soutenir le développement d’initiatives qui répondent aux besoins des personnes en situation d’insécurité alimentaire au Plateau-Mont-Royal ?

* Favoriser la création l’épicerie sociales, initiatives communautaires qui permettent aux personnes de conserver leur autonomie et leur dignité.
  + De plus, certaines épiceries sociales, telles que l’épicerie solidaire à Rosemont, ont un volet éducatif en offrants différents ateliers à leurs membres.
* En constatant l’ampleur du problème de l’insécurité alimentaire, il est essentiel que la ville s’engage à trouver des locaux pour le développement d’épiceries sociales.
* Il est certain que la crise du logement a un impact sur la sécurité alimentaire étant donné qu’une plus grande part du budget est consacré au logement, mais j’y reviens plus tard.

**Un service de livraison mutualisé**

Q : Comment comptez-vous travailler en collaboration avec le comité local en sécurité alimentaire pour appuyer ses différents projets, notamment le service de livraison mutualisé des organismes du Plateau-Mont-Royal ?

* Il faut qu’une rencontre soit organisée entre les élu.e.s et les membres du comité sécurité alimentaire afin d’évaluer quels sont les besoins sur le terrain et savoir à quoi ils s’attendent de la ville pour les soutenir dans ce projet.
  + Par exemple :
    - La ville peut contribuer à titre de partenaire en déployant certaines ressources.
    - La ville peut déléguer quelqu’un pour participer au comité et évaluer le dossier de plus près.
    - La ville peut également participer à la création de liens entre les différents acteurs (organismes, commerces, etc.) du milieu afin de faciliter le développement du projet.
      * Par exemple : Moisson Montréal aide plusieurs organismes de quartiers à réaliser leur mission en leur octroyant les ressources nécessaires.

**Les espaces cultivables**

Q : Vous engagez-vous dans votre prochain mandat à mettre à disposition plus d’espaces cultivables de proximité ainsi que des ressources pour que les citoyennes et citoyens puissent jardiner collectivement? Par ressources, nous entendons un budget, une personne pour l’animation horticole du jardin et un interlocuteur dans les services de la Ville.

La demande pour une place au sein des jardins communautaires est en croissance. Présentement, la liste d’attente pour le jardin communautaire sur Rivard est de 7 à 10 ans (avril 2021).

* La ville doit s’engager à trouver toutes les opportunités possibles d’acquérir des terrains à cet usage
  + Offrir un service d’installation de bacs de jardinage sur les banquettes de trottoir qui sont souvent mal entretenues et inutilisées.
  + Évaluer la possibilité de collaborer avec certains centre communautaires et/ou églises pour l’acquisition d’une partie d’un terrain dédiés aux jardinage collectif.

THÈME 3 : HABITATION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**La crise du logement**

Q : Que ferez-vous au cours du prochain mandat, concrètement, afin de prioriser la réalisation du droit au logement sur le territoire du Plateau-Mont-Royal ?

* Évidemment, il faut construire du logement social abondamment pour répondre aux besoins de la population. Toutefois, cela ne semble pas suffisant. Plusieurs projets de logements sociaux peuvent prendre jusqu’à 8 ou 10 ans avant de voir le jour, c’est beaucoup trop long et c’est une problématique à laquelle il faut s’attaquer maintenant.
  + Il implique, ici, une révision du cadre normatif, dont les règles d’urbanisme et le code du bâtiment, afin d’accélérer le processus de création de logement social, tel que proposé par l’organisme vivre en ville.
  + Il faut également que la ville mettre une pression sur les autres paliers gouvernementaux afin d’obtenir une contribution financière accrue dans le logement social.

Aussi, la ville pourrait :

* Imposer une taxe sur les propriétés multiples
* Acheter des bâtiments et espaces vacants pour céder à des organismes et des initiatives coopératives et communautaires.
  + Il y a présentement environ 30 bâtiments vacants sur le Plateau Mont-Royal.
* Implanter un registre des baux (tel que promis par plusieurs candidats à la mairie)
* Reconstituer les conditions de permis de construction (incluant les rénovations) afin de restreindre les rénovictions
* Interdire l’utilisation des plateformes telles que AirBnB pour les établissements non reconnus comme hébergements touristiques

**La salubrité des logements**

Q : Quelles actions allez-vous poser afin de redresser drastiquement la situation des logements insalubres et obliger les propriétaires délinquants à rendre leurs logements conforme s aux standards de salubrité dans l’arrondissement Plateau-Mont-Royal ?

* Formation d’un centre d’aide et d’information municipale pour les locataires afin de répondre à la demande en croissance;
* S’assurer que les règlements municipaux soient respectés et accompagner les locataires lorsque nécessaire.
* Renforcement des interventions sur la salubrité des logements :
* Mesures coercitives et amendes salées pour les propriétaires malveillants à cet égard.
* Augmenter les ressources dédiées à la Division des permis et inspections.

**Communauté Saint-Urbain**

Q : Comment est-ce que vous pourriez agir en appui à la vision que porte la Communauté Saint-Urbain depuis près de 10 ans ?

* Reconnaître que, depuis sa formation, le projet de la Communauté Saint-Urbain a su mettre sur pieds un projet visant une amélioration de la qualité de vie des citoyen.ne.s du quartier.
* De plus, ce projet permet la création de 300 logements sociaux.
* Ainsi, la ville doit supporter le projet et s’engager à être un acteur important pour faire pression auprès des du gouvernement provincial, propriétaire actuel du terrain de l’Hôtel Dieu, un bâtiment de valeur historique qui doit rester un lieu collectif.

THÈME 4 : L’ITINÉRANCE

**Le soutien aux organismes locaux**

Q : Si vous êtes élu le 7 novembre prochain, comment comptez-vous soutenir les organismes locaux afin d’offrir des services adéquats aux populations en situation d’itinérance ou à risque d’itinérance dans notre quartier ?

* Il faut rencontrer le comité et les différents organismes afin d’évaluer quels sont les besoins sur le terrain et mieux comprendre l’enjeu.
* Déléguer une personne de la ville responsable du dossier de l’itinérance afin de mieux répondre à la demande croissante.
* La ville doit trouver tous les moyens qui sont en son pouvoir en collaboration avec les acteurs concernés pour s’attaquer à la source du problème de l’itinérance afin de mettre en place un plan préventif plutôt que curatif.

**L’enjeu des campements**

Q : Quelle est votre position par rapport aux campements dans le quartier Plateau-Mont-Royal ?

Le phénomène des campements extérieurs témoigne d’une problématique encore plus grande, celle de l’accessibilité au logement, droit fondamental que la ville doit assurer. C’est pourquoi la ville doit mettre sur pieds un plan stratégique qui s’attaque directement à la crise du logement.

Entre temps, la règlementation coercitive actuelle n’est pas adéquate, car elle marginalise davantage des groupes défavorisés de la société. Il faut que les installations extérieures soient tolérées.

**Accès à des installations sanitaires**

Q : Que pourriez - vous faire pour répondre au besoin criant d’installations sanitaires publiques pour les populations en situation d’itinérance qui résident sur le Plateau ?

* Installation et/ou accessibilité en masse de toilettes publiques non-genrées, accessibles pour tous-tes à travers la ville
  + Assurer leur entretien et leur accessibilité
  + Mise en place de distributeurs de produits d’hygiène menstruelle gratuits ainsi que des récipients pour en disposer dans les toilettes publiques (H/F)
* Pour ce qui est des douches, à la lumière de mes recherches et consultations, l’installation de douches publiques semble assez complexe, c’est pourquoi il faut entamer une démarche en collaboration avec les acteurs concernés pour parvenir à répondre à ce besoin essentiel.
  + Démarche dans laquelle je suis présentement engagée.